

## **MAIRIE D'EPERSY**

### **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EPERSY DU 30 NOVEMBRE 2009**

#### **Aménagement du carrefour « des Bois »**

Mme le Maire rappelle au Conseil que les travaux ont été réalisés pendant l'été 2008 comme défini initialement.

Suite à la vérification des métrés avec le Maître d'œuvre, il ressort que le montant définitif est moins élevé que le montant du marché initial. Le Conseil approuve cet avenant négatif et autorise le Maire à le signer.

#### **Mise en place de compteurs de calories dans les logements du presbytère**

Mme le Maire informe le Conseil des réclamations faites par les locataires des appartements du presbytère concernant la répartition des dépenses de chauffage. Après consultation d'un professionnel, il ressort que la solution la plus fiable et la moins onéreuse est de faire installer un compteur de calories dans chaque appartement.

Après avoir pris connaissance du montant des travaux, le Conseil charge le Maire de les faire réaliser dans les meilleurs délais.

#### **Prix de revient de l'heure de tractopelle et de camion**

Le Conseil fixe comme suit le prix de revient des heures d'utilisation par les employés intercommunaux du camion et du tractopelle pour l'année 2010

- 45 € l'heure d'utilisation du camion
- 45 € l'heure d'utilisation du tractopelle.

#### **Tarifs de location de la salle polyvalente et du chapiteau à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010**

Le Conseil décide d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 :

- Particuliers de la commune
  - o Repas 130 € (+ 65 € si chauffage)
  - o Apéritif 80 € (+ 35 € si chauffage)
- Particuliers extérieurs à la Commune d'Epersy
  - o Repas 450 € (+ 90 € si chauffage)
  - o Apéritif 210 € (+ 70 € si chauffage)

Conditions de location du chapiteau inchangées : 300 €.

#### **Décision modificative n°3 du budget**

Le Conseil décide d'affecter un crédit de 1700 € pour l'acquisition d'un vidéoprojecteur et d'affecter un crédit de 6 000 € pour la mise en place d'un columbarium dans le cimetière communal.

Le Conseil fixe enfin la date de présentation des vœux par la municipalité au vendredi 15 janvier 2010 à 18 H 30 à la salle polyvalente.